LES DÉFIS MONTRÉALAIS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE RACISME DANS UNE MÉTROPOLE EN MUTATION

Anna Maria Fiore est conseillère en affaires interculturelle pour la Ville de Montréal. À ce titre, elle est responsable de programmes et de projets visant le rapprochement interculturel des citoyens montréalais. Ses recherches portent principalement sur les populations immigrantes. Ses principaux intérêts sont l'organisation communautaire et l'intégration socio-économique des populations issues de l'immigration. Elle détient une maîtrise en anthropologie de l'Université de Montréal et un Ph.D. en Études urbaines.

L'Administration municipale s'engage à combattre toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale.
(Montréal, 1989)

MONTRÉAL : MÉTROPOLE EN MUTATION

Montréal joue un rôle de précurseur dans le domaine de la lutte antiraciste. Cette lutte présente-t-elle des particularités contextuelles par rapport à d'autres municipalités ? Il est incontestable que la ville est aujourd'hui au cœur d'un processus de mutation sociale comme bien d'autres municipalités à travers le monde. Ici comme ailleurs, des transformations politico-administratives et sociodémographiques s'effectuent parallèlement à la résurgence de nouvelles manifestations de racisme qui défient les modes d'intervention traditionnels.

Voyons quelques éléments politico-administratifs et démographiques montréalais. À partir de 2001, fusion et défusion s'accompagnent d'une délégation de responsabilité à l'échelle locale. Il est à noter que les pouvoirs et les leviers financiers dans ce domaine relèvent davantage du gouvernement du Québec.

Parallèlement de façon graduelle, des transformations de la composition de sa population se produisent avec l'augmentation de groupes racialisés[1]. Par exemple, le nombre de personnes s'identifiant comme appartenant à un groupe de minorités visibles[2] sur l'île de Montréal est passé de 326 445 en 1996 à 559 080 en 2011. Ce groupe représente le tiers de l'ensemble de la population montréalaise. Cela se traduit par une présence sur l'ensemble du territoire avec des concentrations différenciées (figure 1). Ces groupes sont de plusieurs catégories parmi lesquelles on trouve les Noirs, les Arabes, les latino-américains et les Sud-asiatiques sont les plus nombreux (figure 2).

Une immigration de lieux de naissance diversifiée et sélectionnée en fonction des besoins en main-d'œuvre constitue l'un des facteurs de cette progression (tableau 1). L'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie constituent les principaux continents sources d'immigration. Cette population d'immigrants peut aussi avoir d'autres pratiques religieuses (tableau 2).

Cette population connaît et utilise le français, et est en général plus scolarisée que la population native, mais éprouve des difficultés d'insertion économique plus grande que les cohortes

immigrantes précédentes notamment, selon certains auteurs, en raison de la discrimination[3].

Une présence autochtone, diversifiée, est aussi en croissance[4] (tableau 3). Cette diversité « nouvelle » s'imbrique à un tissu social déjà reconnu pour sa pluralité ethnoculturelle avec des populations d'origines française et britannique et de plusieurs autres origines européennes. Aux qualificatifs de cosmopolite, de diversifiée se substitue aujourd'hui celui de super-diversifiée pour Montréal. Cette super-diversité se module, nous le voyons, de façon sensiblement différente pour d'autres villes canadiennes et nord-américaines.

LUTTE CONTRE LE RACISME À MONTRÉAL : ENGAGEMENTS ET ACTIONS

Montréal assume un rôle de premier plan dans le domaine de la lutte contre le racisme. Elle s'y est engagée par des déclarations et des prises de position officielles (tableau 4). La *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, adoptée en 2005 suite à une vaste consultation publique, réitère l'engagement de la Ville en matière de droits de la personne. Montréal participe d'ailleurs aux travaux de la Coalition internationale des villes contre le racisme sous l'égide de l'UNESCO et est membre de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination depuis 2006. La Ville a aussi adhéré au programme de Cités interculturelles du Conseil de l'Europe en 2011, nous y reviendrons.

NOUVEAUX ENJEUX

Selon Labelle (2010), la dernière décennie fut marquée à l'échelle mondiale par la recrudescence des actes haineux visant les minorités racisées, religieuses et nationales. Celle-ci souligne que les O.N.G. dénoncent la recrudescence du profilage racial, et le rôle des médias et de l'Internet dans le renforcement de la discrimination raciale. Ces nouvelles formes de discriminations appelées par les chercheurs néo-racisme[5] se diffusent de manière virulente. Montréal est aussi touchée par ce phénomène. Les groupes de population ciblés par le néo-racisme sont aussi plus nombreux. De plus, certains sous-groupes peuvent subir davantage les conséquences du racisme que d'autres en raison de la coprésence de plusieurs facteurs de discrimination. Ceux-ci sont multiples : sexe, orientation sexuelle, statut d'immigration, lieux de naissance, etc. À titre d'exemple, pensons à l'inégalité des femmes et des hommes sur le plan social et économique. Ses conséquences peuvent être accentuées lorsque les femmes sont d'origine autochtone, africaine, arabo-musulmane ou sud-asiatique. Prenons aussi en compte l'isolement des personnes des minorités religieuses. Celui-ci peut être plus grand pour les personnes d'origine immigrante comme les juifs hassidims, les musulmans et les sikhs qui peuvent être ciblés par des actes ou des propos haineux. Ou encore, pensons à la vulnérabilité d'une personne itinérante. Son exclusion risque d'être renforcée si elle a le statut de demandeur d'asile, si elle appartient à une minorité racialisée et si elle ne parle ni le français ni l'anglais.

À cet effet, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse recommande que le problème de la discrimination ne soit plus abordé isolément, mais plutôt dans ses interrelations avec les autres formes de discrimination (CDPDJ 2006). La Fédération des femmes du Québec souligne aussi l'importance de la prise en compte de l'intersectionnalité[6] nommée aussi discrimination croisée, d'autant plus qu'il est démontré que cette dernière aggrave les conséquences du racisme (FFQ 2006).

La discrimination et le racisme soulèvent des défis relatifs à l'équilibre des pouvoirs dans la société post-moderne. Au-delà du mieux vivre ensemble, des valeurs et principes fondamentaux en matière de droit de la personne comme le respect de la dignité humaine, l'égalité, l'équité, la justice et la liberté sont en jeu. Relativement à ces nouvelles formes de racisme, Labelle (idem) recommande un réexamen des discours et des pratiques antiracistes.

ACTIONS ET ORIENTATIONS RÉCENTES : PISTES POUR L'AVENIR

Les rapports intercommunautaires et les paradigmes de la vie de quartier se transforment peu à peu à Montréal. Les frontières et les identités microlocales sont plus diffuses. La diversité, voire même le métissage, sont des réalités incontournables et riches en perspectives novatrices dont le dynamisme peut être miné par le risque du néo-racisme. Comment faire face à ce risque dans un contexte nouveau et complexe ? Citons notamment une structure administrative municipale plus fortement décentralisée que par le passé, et des ressources plus limitées et inégalement réparties.

Dans ces conditions, les stratégies d'intervention antiraciste montréalaises ont évolué. Elles sont davantage transversales, mais tiennent compte de la spécificité des interventions requises pour contrer les discriminations ou accompagner les personnes qui en sont victimes en évitant le piège du « *color blindness* » ou « *race blindness* ». Selon Labelle (2010), il demeure aussi de première importance d'éviter un second piège relativement à la dilution des interventions antidiscriminatoires en établissant une différence entre l'éducation interculturelle et les politiques et les programmes visant à contrer la discrimination et le racisme, car les premières requièrent d'autres outils et méthodes de suivi.

La Ville a concrétisé ses engagements par des actions dans plusieurs domaines sous sa juridiction, surtout actuellement, dans celui du développement social, d'autant plus,

nous l'avons mentionné, que certaines personnes des minorités vivent des obstacles persistants d'intégration socio-économique. Plusieurs de ses actions sont soutenues financièrement par le gouvernement du Québec dans le cadre d'ententes spéciales. La lutte contre la pauvreté, le soutien aux jeunes, l'égalité femme-homme sont donc des priorités d'intervention de la Ville dans une perspective misant sur la concertation locale et des mesures d'accompagnement particulières pour les groupes racialisés.

Des projets de sensibilisation antiraciste et de rapprochement interculturel sont aussi appuyés afin de favoriser une éducation citoyenne des milieux, prenant en compte le devoir de mémoire, afin de faire connaître les racines historiques de la discrimination. Par exemple, des initiatives telles que le Mois de l'histoire des Noirs et la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale célébrée le 21 mars sont menées en partenariat avec le milieu communautaire.

Par ailleurs dans la perspective d'amélioration institutionnelle et de tolérance zéro relativement à la discrimination, une politique et un plan stratégique en matière de profilage racial et social, accompagné d'un mécanisme de mesure de performance et de suivi ont été adoptés par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en 2011. Un programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) ainsi qu'une formation continue du personnel et des gestionnaires en collaboration avec le Centre de leadership du Service des ressources humaines et de l'École nationale d'administration publique (ENAP) constituent également deux autres assises de l'action montréalaise visant à contrer le racisme. La participation de la Ville, soutenue par les partenaires universitaires du Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI) au programme des Cités interculturelles depuis 2011, permet aussi des échanges entre les praticiens de Montréal et ceux des villes européennes. À l'heure de la mondialisation des nouvelles formes de racisme, il est plus que jamais nécessaire de tisser des liens entre les villes pour mettre en œuvre des réseaux actifs et développer de nouvelles approches plus efficientes pour contrer le néo-racisme.

C'est d'ailleurs dans cette optique que Montréal s'est jointe à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination, un réseau comprenant 62 villes canadiennes intéressées à partager leurs expériences et bonnes pratiques dans le but de renforcer les politiques publiques et favoriser l'inclusion sociale. Cette plateforme nationale permet non seulement aux villes de renforcer leur capacité à protéger et à promouvoir les droits de la personne, mais également d'accroître la collaboration entre les différentes administrations locales et la société civile et de promouvoir l'importance de la participation citoyenne dans la poursuite du bien commun. Ce type de collaboration ouvre des perspectives prometteuses pour l'avenir de Montréal.

NOTES

[1] Le concept de race a été réfuté par la majorité des chercheurs en sciences sociales. Ces derniers utilisent plutôt ceux de racialisation et de groupes racialisés, car plusieurs disparités et inégalités sociales sont fondées sur des rapports sociaux racialisés (Ducharme et Eid , 2005: 7).

[2] Les minorités visibles sont définies par la Loi (fédérale) sur l'équité d'emploi (LC, 1995, ch.44) comme «les personnes autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche et qui n'ont pas la peau blanche». (voir *Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de populations. Enquête nationale auprès des ménages, 2011*. Statistique Canada. Ottawa). L'usage de cette expression dans le présent document n'engage en rien la Ville de Montréal.

[3] Voir Kunz, J.-L., Milan, A, Shetagne, S. 2001. *Inégalités d'accès : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans le domaine de l'emploi, du revenu et de l'éducation*, Conseil canadien de développement social, Ottawa.

Nong Zhu, Denise Helly. 2013. « L'inégalité, la pauvreté et l'intégration économique des immigrés au Canada. » Canadian Ethnic Studies, vol. 45, No 1-2, 2013 : 69-93.

[4] Ville de Montréal. Division des affaires économiques et institutionnelles. 2010. *Portrait de la population autochtone à Montréal*, Montréal en statistiques, Montréal.

[5] Le discours néoraciste est structuré autour des thèmes clés : le parasitisme, la déloyauté, l'incompatibilité civique, morale et culturelle. Il ne se substitue pas à la logique d'infériorisation du racisme biologique mais s'articule à ce dernier..Ce «racisme culturel» se diffuse au sein des sociétés, sous l'impact de la globalisation de l'immigration, de la restructuration des marchés du travail et de la pérennité des classes sociales (Labelle 2010 : 24-25).

[6] L'expression intersectionnalité renvoie aux entrecroisements de la classe sociale, du genre, de l'appartenance à un groupe racisé, etc comme facteurs de discrimination. (Labelle 2010 : 26)

RÉFÉRENCES

BOSSET, PIERRE. 2010. « Les mesures législatives de lutte contre la discrimination raciale au Québec : un bilan institutionnel », Nouvelles pratiques sociales, vol.17, no 2, 2005, p. 15-30.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE DU QUÉBEC (CDPDJ). 2006. « Mémoire sur le document de consultation Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination », Montréal.

DUCHARME, D. et PAUL EID. 2005. « La notion de race dans les sciences et l'imaginaire raciste : La rupture est-elle consommée ? » Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Disponible en ligne : www.cdpdj.qc.ca/publications/race_science_imaginaire_raciste.pdf, consulté le 4 août 2014.

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (FFQ). 2006. « Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination », mémoire présenté par le Comité des femmes des communautés culturelles de la Fédération des femmes du Québec et Action travail des femmes, Montréal.

LABELLE, MICHELINE. 2010. Racisme et antiracisme au Québec. Discours et déclinaisons. Presses de l'Université du Québec. Québec.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. 2008. La diversité : Une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, Direction des affaires publiques et des communications, Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL. 1998. Un engagement continu. Regard sur les relations interculturelles de la Ville de Montréal. Ville de Montréal. Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL. 2004. Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion. Adoptée par le conseil municipal, le 22 mars 2004, Ville de Montréal. Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL. 2005. Charte montréalaise des droits et responsabilités. Ville de Montréal. Service des communications et des relations avec les citoyens. Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL. 2006. Mémoire de la Ville de Montréal présenté dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur le projet de politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination. Ville de Montréal. Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL. 2006. Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal. Conseil interculturel de Montréal. Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL. 2007. L'accommodement raisonnable. Pour un équilibre entre les droits et les responsabilités. Guide à l'intention des gestionnaires de la Ville de Montréal. Direction de la diversité sociale. Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL. 2011. Des valeurs partagées, un intérêt mutuel. Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014). Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL. 2014. Profil sociodémographique. Agglomération de Montréal. Montréal en statistiques, Division de la planification urbaine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire, Montréal.

FIGURE 1 : CONCENTRATION DES PERSONNES APPARTENANT AU GROUPE DES MINORITÉS VISIBLES (2011)



Source: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011; Ville de Montréal

FIGURE 2 : POPULATION SELON LES MINORITÉS VISIBLES (AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, 2011)

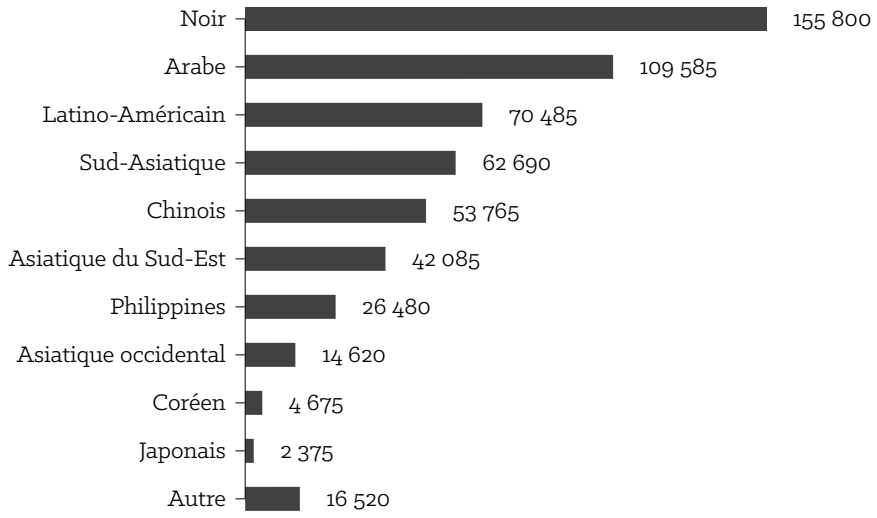

Source: Statistique Canada, ENM, 2011, Atlas de la Ville de Montréal, 2014 et Collectif Quartier, Service de la diversité sociale et des sports

TABLEAU 1 : POPULATION IMMIGRANTE SELON CERTAINS LIEUX DE NAISSANCE (AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, 2011)

	Total	Pourcentage
Immigrants	612 930	100
Italie	45 295	7,4
Haïti	45 255	7,4
Algérie	33 870	5,5
Maroc	32 540	5,3
France	30 545	5,0
Chine	28 140	4,6
Liban	21 435	3,5
Vietnam	19 715	3,2
Philippines	19 450	3,2
Roumanie	13 720	2,2
Inde	13 125	2,1
Autres	309 840	50,6

Source: Statistique Canada, ENM, 2011, profil socio-démographique, Agglomération de Montréal, 2014: 23

TABLEAU 2 : POPULATION SELON CERTAINES RELIGIONS (AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, 2011)

	Total	Pourcentage
Population totale dans les ménages privés selon la religion	1 844 490	100
Chrétienne	1 200 295	65,1
• catholique	942 630	51,1
• Principales protestantes*	76 290	4,1
• Orthodoxe chrétienne	72 900	4,0
• Autre chrétienne	108 425	5,9
Musulmane	165 440	9,0
Juive	76 525	4,1
Bouddhiste	34 275	1,9
Hindoue	26 295	1,4
Sikhe	7 005	0,4
Autres religions	5 115	0,3
Aucune appartenance religieuse	329 400	17,9

* Anglicane, Pentecötiste, Baptiste, Église unie, Presbytérienne et Luthérienne
Source: Statistique Canada, ENM, 2011, profil socio-démographique, Agglomération de Montréal, 2014: 24

TABLEAU 3 : POPULATION SELON CERTAINES ORIGINES AUTOCHTONES DANS LES MÉNAGES PRIVÉS (AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, 2011)

	Total	Pourcentage
Origines autochtones nord-américaines	39 270	100
Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord)	35 165	89,5
Métis	3 670	9,3
Inuit	880	2,2

Source: Statistique Canada, ENM, 2011, profil socio-démographique, Agglomération de Montréal, 2014: 27

TABLEAU 4 : LES ENGAGEMENTS MONTRÉALAIS ET CERTAINES ACTIONS

Année	Engagements ou actions
1989	Déclaration Montréal contre la discrimination raciale et mise en oeuvre du premier programme d'accès à l'égalité
1990	Mise en oeuvre en collaboration avec le Service du personnel de la formation en relations interculturelles
1992	Proclamation du Mois de l'histoires des Noirs
2001	Participation de la Ville de Montréal à la Conférence mondiale contre le racisme, Durban, Afrique du Sud
2002	Création du Conseil interculturel de Montréal
2004	Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion
2005	Adoption de la Charte montréalaise des droits et responsabilités
2006	Adhésion de la Ville à la Coalition internationale des villes contre le racisme et à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination
2011	Adoption d'une politique et d'un plan stratégique en matière de profilage racial et social par le Service de police de la Ville de Montréal
2011	Adhésion de Montréal au programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe

Source: Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal